

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix décembre deux mille vingt et un à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	03/12/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	17/12/2021

OBJET :

**Désaffectation et ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation d'anciens
chemins ruraux - Les Abadous**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M.
Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M.
Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa
FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina
CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ ,
M. Christophe PIERREL , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel
BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST
procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Maryvonne
GRENIER, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Mélissa FOULQUE, M. Bruno PATRON
procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Pauline FRABOULET procuration à M. Nicolas
GEIGER, M. Eric GARCIN procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle
BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Isabelle DAVID

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Il existe sur la Commune de GAP, un certain nombre de voies communales, de sections d'espace public et de chemins ruraux qui ont perdu leur fonction de desserte publique et de circulation générale.

Les riverains de ces espaces souhaitent acquérir l'emprise foncière de ces anciennes voies.

Il en est ainsi de trois anciens chemins ruraux sis quartier des Abadous :

- l'un assurant anciennement la desserte des propriétés aujourd'hui desservies par le Chemin communal de Vincenne et traversant les propriétés cadastrées Section D Numéros 252, 253, 278, 280, 297, 314 et 327 ;
- l'autre ayant perdu toute fonction de desserte et traversant les parcelles cadastrées Section D Numéros 262 et 263 ;
- le dernier, assurant anciennement la desserte des propriétés aujourd'hui desservies par le chemin analogue qui l'a remplacé et traversant les propriétés cadastrées Section BP Numéros 143, 144, 145, 146, 147, 148 149, et 150.

Ces anciens chemins ruraux sont aujourd'hui, et depuis de nombreuses années, totalement désaffectés de leurs fonctions historiques, si bien qu'ils sont difficilement repérables du fait de l'envahissement de la végétation qui les a totalement recouvert.

L'aliénation des chemins ruraux, est régie par les Articles L 161-10 et suivants du Code Rural et de la Pêche maritime qui dispose que "lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal".

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 29 Novembre 2021 :

Article 1 : de constater la désaffectation des anciens chemins ruraux sis quartier des Abadous, ci-dessus plus amplement décrit ;

Article 2 : d'engager la procédure préalable nécessaire de mise à l'enquête publique en vue de l'aliénation des emprises desdits chemins ruraux au profit des propriétaires riverains ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 35

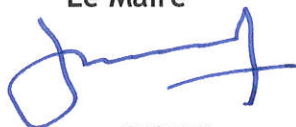
- CONTRE : 6

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- SANS PARTICIPATION : 1

Mme Marie-José ALLEMAND

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 21 DEC. 2021

Affiché ou publié le : 21 DEC. 2021

Désaffectation et ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation d'anciens chemins ruraux - Les Abadous

